amadom

PLATEFORME DE MODERNISATION DE L'AIDE À DOMICILE

Valorisons et développons les services à la personne et l'aide à domicile

Yvelines
Conseil général

Une plateforme mutualisée au service

- **Des organisations de services à la personne**
- **Des demandeurs d'emploi**
- **Des salarié(e)s du secteur des services à la personne**

La plateforme mutualisée portée par l'**A**ssociation pour la **M**odernisation de l'**A**ide à **DO**micile du **M**érantais (AMADOM) œuvre dans le cadre d'une mission définie par le Conseil Général des Yvelines soutenu par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA – Section IV), au travers :

- d'une convention cadre entre la CNSA et le Conseil Général des Yvelines,
- d'une convention entre le Conseil Général des Yvelines et AMADOM.

AMADOM est la plateforme de modernisation et de professionnalisation du secteur des Services à la Personne et de l'Aide à Domicile du Sud des Yvelines.

AMADOM est une association loi 1901 indépendante créée en 2005, à but non lucratif et dont la gestion est désintéressée. L'association est administrée par un Conseil d'Administration (élus parmi les adhérents de l'association), et un Bureau (élus parmi le Conseil d'Administration).

AMADOM est l'un des dispositifs :

- du pôle social et médico-social GERONDICAP du Mérantais (initié par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines).
- des Maisons de l'Emploi et de la Formation du territoire :
  - Maison de l'Emploi de Saint-Quentin-en-Yvelines (MEF SQY) - depuis 2011
  - Maison de l'Emploi Centre Sud Yvelines (MEECSY) – en cours pour 2013

AMADOM est membre :

- du GCS le Pallium
- du GCSMS GERONDICAP
- du Réseau de santé CARMAD
- de la plateforme SQY Initiatives

AMADOM a signé avec le Conseil Général des Yvelines **une convention pluriannuelle 2012-2014** pour la mise en œuvre d'actions visant à répondre aux besoins de prises en charge de qualité des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Quelques dates et faits marquants :

- **2004/2005 :** Etude-diagnostic de l'ANCREAI IDF
- **2005 :** Création de l'association AMADOM (sur les fonds de revitalisation PFIZER)
  - Président : Alain BAQUET (Directeur HGMS)
- **2005/2006 :** Démarrage de la plateforme SAP à titre expérimental portée par l'association AMADOM – convention AMADOM/CNSA 17 structures SAP adhérentes à la plateforme
- **2007/2008 :** Renouvellement de l'expérimentation de la plateforme SAP AMADOM
  - Président : Gilles POUTOUT (Directeur de projet URPS IDF)
- **2008 :** Convention annuelle AMADOM/CG78
- **31/12/2008 :** Fin de l'expérimentation de la plateforme
- **2009/2010/2011 :** 1ère convention pluriannuelle AMADOM/CG78 – inscription des dispositifs "plateformes" AMADOM/CIMAP dans le schéma départemental social et médicosocial de 3ème génération du CG78
  - 47 structures SAP adhérentes à la plateforme
- **2012 :** Création de l'Union Régionale IDF des plateformes SAP (URP-SAP)
- **2012/2013/2014 :** 2ème convention pluriannuelle AMADOM/CG78
  - Président (2013) : Dr Albert SCEMAMA (Vice-président du Réseau de santé CARMAD)
  - 49 structures SAP adhérentes à la plateforme

Les services mutualisés proposés par AMADOM

AMADOM propose des services mutualisés à l'ensemble de ses adhérents afin d'aider à l'information, l'accompagnement et le développement des structures SAP dans le Sud des Yvelines. Ce sont de nombreux dispositifs qui sont mis en place et qui permettent d'améliorer quotidiennement les services d'aide à la personne.

Information, conseil, accompagnement... autant de mots lourds de sens qui mobilisent tous les efforts de la plateforme **AMADOM** au service de ses adhérents.

Informer, communiquer et partager sur le secteur des services à la personne :

- Un site internet/intranet/extranet collaboratif (http://www.amadom.fr)
- Des outils de communication (Guide des SAP des Yvelines par exemple)
- Des rencontres et des évènements à thème

Accompagner, encourager et développer les projets des structures SAP du territoire :

- Accompagnement des projets de mutualisation des structures SAP
- Accompagnement des projets de certification et/ou de labellisation Qualité
- Accompagnement des projets GPEC/RH Management/Gestion financière
- Des Audits sociaux et financiers des structures SAP
- Expérimentation de nouveaux outils de gestion :
  - Expérimentation de PROGISAP (outil de gestion SAP)
  - Expérimentation de MOBISAP (télégestion)

Une labellisation reconnue dans le département des Yvelines :

- Le label Qualité SYNEOS+ (nom provisoire)

Accompagner la professionnalisation des structures SAP :

- Proposition et organisation d'actions de formations :
  - Formations Juridiques
  - Formations des Responsables de secteur
  - Formations qualifiantes des Gestionnaires, Directeurs de structures SAP
  - Pôle VAE pour les auxiliaires de vie des structures SAP
- Accompagnement des Responsables de secteur SAP (Club des Responsables de Secteur)
- Accompagnement des Gestionnaires SAP (Club des Dirigeants)

Apporter des outils et services mutualisés :

- Pôle de recrutement : Cévéthèque/candidathèque intranet
- Pôle de véhicules mis à disposition des SAP
- Une assistance juridique téléphonique (hotline téléphonique juridique)
- Une newsletter sociale et juridique mensuelle
- Centrale d'Achat et Comité Inter-entreprises mutualisés
- Un Centre de Ressources et d'Information au Domaine du Mérantais

Apporter des solutions d'insertion professionnelle dans le secteur des SAP :

- Pôle d'Orientation Professionnelle des demandeurs d'emploi et des Bénéficiaires du RSA :
  - Gestion des parcours d'insertion (accompagnement individualisé et personnalisé)
  - Dispositif de sécurisation des parcours professionnels
- Pôle de pré-qualification, de qualification pour les futurs salariés des SAP
- Mise en relation avec les futurs employeurs (structures SAP)

Les missions et les objectifs d'AMADOM

Les missions :

- **Rassembler les professionnels du secteur de l'Aide à Domicile :**
  - Les associations et les entreprises de Services à la Personne (SAP)
  - Les salarié(e)s du particulier employeur (emploi direct)
  - Les CCAS développant des services à domicile
- **Favoriser le développement d'un réseau de partenaires opérationnels :**
  - Les Services à la Personne
  - Les Organismes de Formation du territoire
  - Les partenaires sociaux
  - Les partenaires du sanitaire (hôpitaux, cliniques, etc.,...)
  - Les partenaires de l'insertion professionnelle
  - Les Coordinations Gérontologiques et Handicaps Locales
  - Les partenaires de l'emploi et du travail, etc.,...
- **Moderniser et structurer le secteur :**
  - En accompagnant les structures vers la Certification Qualité
- **Développer et valoriser les métiers de l'aide à domicile en professionnalisant les salariés des structures et du particulier employeur :**
  - Création d'un référentiel Métiers du secteur de l'Aide à Domicile
- **Insérer de nouveaux salariés en les accompagnant dans une démarche qualifiante ou diplômante (parcours professionnalisant) :**
  - Pôle "pré-professionnalisation"
  - Pôle "recrutement et insertion"

Pour cela, AMADOM travaille en étroite collaboration avec les coordinations Gérontologiques et handicap Locales des Yvelines, les Structures d'Aide à Domicile (associations ou Entreprise), les Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS), les Associations intermédiaires (AI) et les Maisons de l'Emploi du territoire, ainsi qu'avec les intervenantes à domicile, Assistantes ou Auxiliaires de Vie Sociale.

Les objectifs :

- Moderniser le secteur des services à la personne
- Structurer, renforcer et promouvoir la qualité de l'offre de services à la personne sur le territoire
- Professionnaliser les acteurs du secteur des services à la personne
- Insérer de nouveaux salariés dans le secteur des services à la personne

Adhérez à la plateforme de modernisation AMADOM c'est :

- Garantir le meilleur service pour la personne aidée
- Imaginer ensemble les services à la personne de demain !

L'organisation d'AMADOM

- **Le Conseil d'administration est formé de 28 membres. Il régie par délibération les affaires de l'association :**
  - Approuve le projet stratégique
  - Adopte le rapport moral et le rapport financier
  - Approuve les comptes administratifs annuels
- **Le Bureau est composé de 6 membres administrateurs, présidé par le Président. Il met en œuvre les délibérations du Conseil d'Administration. Il délibère sur les affaires courantes de l'association**
- **La Direction de l'association :**
  - Le Directeur de l'association, nommé par le Président, contribue à la définition du projet et des grandes orientations stratégiques.
  - Avec son équipe, il impulse le développement et la structuration de l'association et met en œuvre les actions définies dans le cadre du projet et des orientations stratégiques.

Les administrateurs :

• Collège des structures de services à la personne :

- BAZIMON Danièle
- BOKAN Annick
- CHARVERIAT Bérangère (Vice présidente)
- CHARVET Philippe
- FABRE Nancy
- FRUCHART Lamiaa
- GUIBERTEAU Matthieu (Trésorier adjoint)
- LELOU Fabrice (Secrétaire)
- LEMONNIER Thomas
- MARNET Thierry (Secrétaire adjoint)
- SCHOENLOH Flora
- SUEUR Maryse 14

• Collège des Experts :

- FAURE Michel
- POUTOUT Gilles
- LOLLIOZ Jacques
- ROOS Marie-Thèrèse

• Collège des structures Médicosociales :

- LOUETTE Jacqueline
- SCEMAMA Albert (Président)

• Collège des Fondateurs :

- ANDROUET Jocelyne
- BIDERE Jean
- DRAN Francis
- GUILLEMIN Evlyne
- LEBORGNE Christian (Trésorier)
- MARIE Patrick
- MOREAU Raymonde
- ROUGEOLLE Jean-Claude

L'organisation en 2013 (au 20/02/2013)

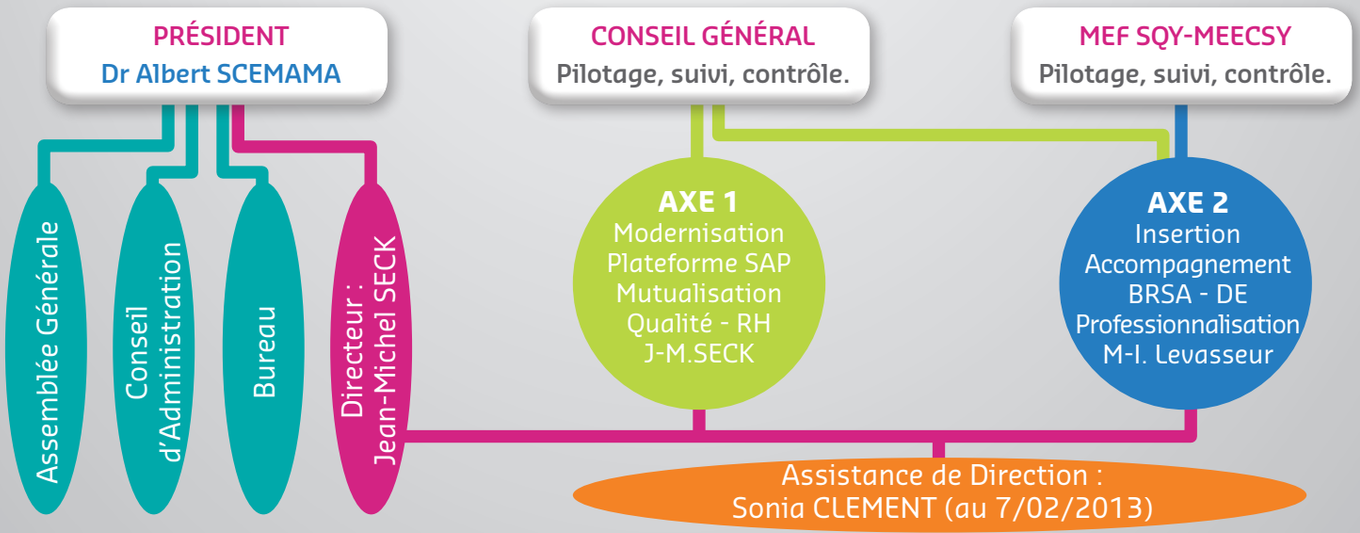

6 AMADOM en chiffre

2 secteurs d'activités

- Secteur Modernisation/ Mutualisation des structures de services à la personne
- Secteur Insertion Professionnelle et Formations des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA

3 pôles de proximité

- Saint-Quentin-en Yvelines (MEF SQY – Domaine du Mérantais)
- Versailles (Territoire d'Action Sociale Grand Versailles)
- Plaisir-Rambouillet (Territoire d'Action Sociale Sud Yvelines)

49 adhérents

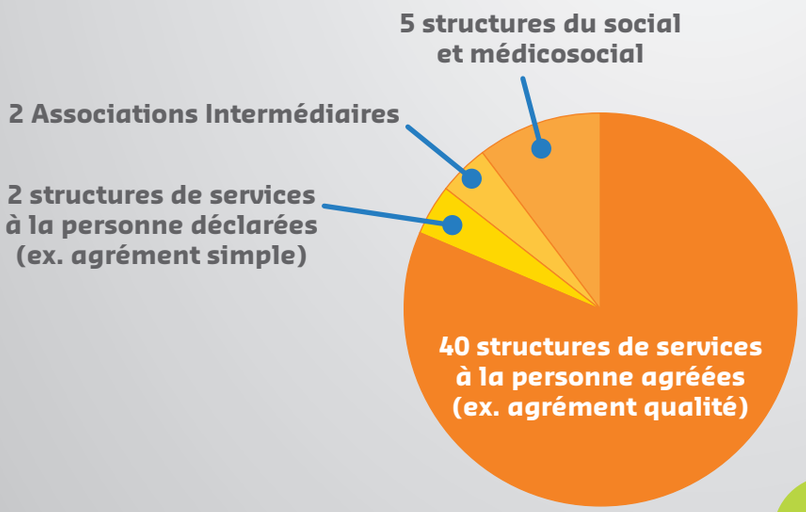
5 structures du social et médicosocial
2 Associations Intermédiaires
2 structures de services à la personne déclarées (ex. agrément simple)
40 structures de services à la personne agréées (ex. agrément qualité)

+ de 15 000 000 e de C.A.

+ de 4 000 bénéficiaires

+ de 1 600 salariés

Les partenaires AMADOM

Le Conseil Général des Yvelines

Le Conseil Régional Ile de France

Les services de l'Etat (DIRECCTE, DRJSCS, etc.)

La Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines

Association CIMAP

Association HandYvelines

Association SQY Initiative

Yvelines Active

Cabinet ALTICONSEIL

Cabinet Brigitte Croff & Associés

Cabinet CPMG Avocats

Cabinet Coaching & Formation

Cabinet INRH

Cabinet Conseil en Ingénierie Sociale

Cabinet MG DOUBET

Cap'org Entreprise

Centre de Formation GERONDICAP

Institut de formation du CNAM - CNE

Ecole de Formation Jeanne Blum

Ecole de Formation Buc Ressources

Société HA+ PME

Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint Quentin en Yvelines

Cité des Métiers de Saint Quentin en Yvelines

Proxité – Agence en communication

SENEF Informatique Soft

Etc. ...

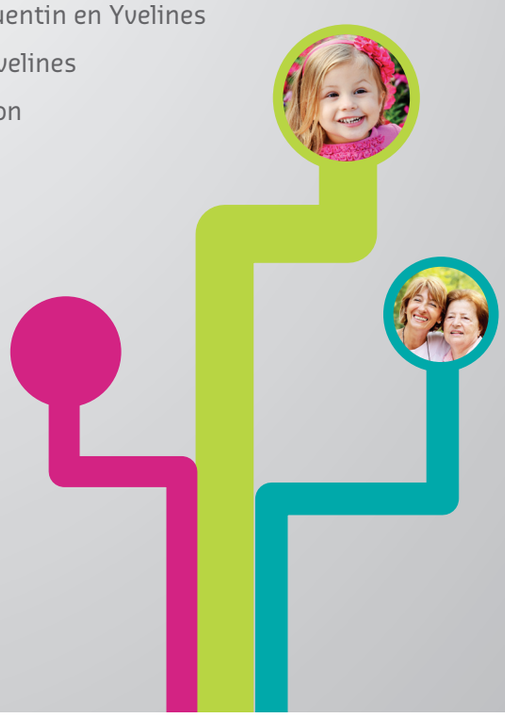

Association AMADOM
Présidente Marie-Thérèse ROOS

1, rue de la gare
78370 Plaisir

Téléphone : 01 34 50 01 40
Fax : 01 34 98 30 63
Mail : contact.amadom@orange.fr

www.amadom.fr

Mode d'emploi des services AMADOM 1/2

La Démarche Qualité :

- L'accompagnement :
  - Les structures ont le choix entre trois prestataires : **ALTICONSEIL**, **Brigitte CROFF** et **AMPLEA**.
  - Les structures formalisent leur demande d'accompagnement par mail auprès du Directeur d'**AMADOM**.
  - Le directeur d'**AMADOM** sollicite le cabinet choisi pour un accompagnement.
  - Le cabinet choisi fait une proposition d'accompagnement au directeur d'**AMADOM** qui valide ou non la proposition.
  - Après validation, le cabinet choisi démarre l'accompagnement.
- La labellisation :
  - Au fur et à mesure de l'avancée de l'accompagnement, le cabinet choisi, peut évaluer et noter la structure au regard du cahier des charges du label qualité **SYNEOS**.
  - **ALTICONSEIL** transmet le rapport d'évaluation au directeur d'**AMADOM** qui décide d'attribuer 1, 2 ou 3 clés **SYNEOS**.
  - L'accompagnement s'arrête lorsque la structure est prête à se présenter à la certification qualité suivant le référentiel qualité qu'elle aura choisi.
  - Lorsque qu'une structure de **SAP** a obtenu tout ou partie du label qualité **SYNEOS**, elle peut utiliser le visuel ou logo correspondant à la clé obtenue ou au label entier, sur ses supports de communication.
  - **AMADOM** se réserve le droit de communiquer sur les structures ayant obtenu tout ou partie du label qualité **SYNEOS** auprès du grand public et de ses partenaires. (cf. site internet www.amadom.fr).

L'Assistance Juridique :

- **AMADOM** a signé une convention de partenariat avec **CPMG Avocats**.
- Les adhérents d'**AMADOM** peuvent contacter directement le cabinet d'Avocats pour toutes les questions juridiques au numéro suivant : 04.67.20.91.20.
- Une réponse téléphonique est apportée par **CPMG Avocats**.
- Si la structure souhaite une réponse écrite, le coût de ce service est pris en charge par la structure demandeuse.

L'Audit/diagnostic juridique documentaire :

- Les structures formalisent leur demande d'accompagnement par mail auprès du Directeur d'**AMADOM**.
- Le Directeur d'**AMADOM** sollicite le cabinet **CPMG** pour un accompagnement.
- **AMADOM** a signé une convention de partenariat avec **CPMG Avocats**.
- Les adhérents d'**AMADOM** peuvent bénéficier d'un audit/diagnostic juridique et documentaire par le cabinet d'Avocats pris en charge par **AMADOM**.
- Les prestations de mise en œuvre suite à l'audit ou et au diagnostic, sont à la charge exclusive de la structure de services à la personne.

Le renouvellement de l'Agrément Qualité :

- Les structures qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement au renouvellement de l'agrément qualité, peuvent faire une demande écrite et motivée sur simple lettre auprès d'**AMADOM**.
- **AMADOM** assurera l'accompagnement.

Les formations des Encadrants intermédiaires et des Dirigeants de structures SAP :

- Un catalogue de formations est à la disposition des adhérents sur le site internet d'**AMADOM**.
- Les structures choisissent les formations qui les intéressent parmi les propositions faites par **AMADOM** et inscrivent les participants auprès du directeur d'**AMADOM**.
- Les personnes inscrites et dont les inscriptions auront été validées par **AMADOM**, ont une obligation à y participer, saut cas de force majeure.
- En cas d'absence non justifiée, **AMADOM** se réserve le droit de facturer à la structure le coût de la formation par personne absente et par jour d'absence.

Mode d'emploi des services AMADOM 2/2

La Centrale d'Achat + le Comité inter-entreprises :

- **AMADOM** a négocié pour ses adhérents une adhésion spécifique à la Centrale d'achat **HA + PME** qui propose des services dans le cade du CE.
- Les structures qui le souhaitent peuvent solliciter la Centrale d'achat **HA + PME** et bénéficier d'un certain nombre d'avantage sur les prestations proposées par les différents fournisseurs de la centrale d'achat.
- Il s'agit d'une mise en relation entre les adhérents d'**AMADOM** et **HA + PME** à un coût privilégié. L'association AMADOM ne peut être tenue responsable des aléas de fonctionnement entre **HA + PME** et les adhérents d'**AMADOM**.

Le Pool de recrutement :

- **AMADOM** a négocié pour ses adhérents une prestation spécifique pour la mise en place et le développement d'un pool de recrutement pour des besoins ponctuels ou continus en personnel.
- Les structures qui le souhaitent peuvent solliciter le prestataire **InRH** en la personne d'Isabelle NAVARRO au **01.82.03.01.34**, et bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien au recrutement.
- Les structures contactent directement le prestataire selon les modalités définies sur le site internet d'**AMADOM**, menu Services aux adhérents, sous-menu Pool de Recrutement.
- Il s'agit d'une mise en relation entre les adhérents d'**AMADOM** et **InRH** à un coût privilégié. L'association **AMADOM** ne peut être tenue responsable des aléas de fonctionnement entre InRH et les adhérents **AMADOM**.
- Les adhérents peuvent avoir l'accès à la CVThèque via intranet. Un login plus un mot de passe est transmis au R.H.
- Les structures peuvent également solliciter **InRH** pour des demandes spécifiques et particulières dans le domaine des RH. Le coût de ces prestations est à l'entière charge des adhérents.

Le Site internet/intranet d'AMADOM

- **AMADOM** met à disposition de ses adhérents, un site internet/intranet d'information sur le secteur des services à la personne.
- Exemple : Newsletter Juridique.
- Cet outil de communication reste un outil d'information. Il est mis à jour régulièrement (au moins une fois par semaine).
- Les informations y figurant n'ont pas de caractère contractuel. L'association **AMADOM** ne peut-être tenue responsable de la mauvaise interprétation ou utilisation des informations ou conseils y figurant.
- Les informations figurant sur le site sont la propriété intellectuelle de l'association **AMADOM** et nul ne peut les reprendre en totalité ou en partie à son compte sans son autorisation écrite.

Les formations à destination des demandeurs d'emploi et des salariés des structures SAP adhérentes AMADOM :

- Le catalogue de formations GERONDICAP est à la disposition des adhérents sur le site internet d'**AMADOM**.
- Concernant les formations prises en par **AMADOM** : les personnes inscrites et dont inscriptions auront été vadliées par **AMADOM**, ont une obligation à y participer, sauf cas de force majeure.
- En cas d'absence non justifiée, **AMADOM** et/ou le centre de Formation **GERONDICAP** se réservent le droit de facturer à la structure le coût de la formation par personne absente et par jour d'absence.
- La liste des formations est disponible sur le site internet d'**AMADOM**, auprès du Centre de Formation **GERONDICAP** ou auprès d'**AMADOM** directement.

Les actions d'informations (salon, colloques, guide des Yvelines des SAP, etc) :

- **AMADOM** peut organiser des évènements locaux ou des actions locales permanentes ou ponctuelles pour l'ensemble des structures de Services à la Personne adhérentes a **AMADOM**, du Sud Yvelines ou du Département. Dans ce cas la priorité sera donnée d'une part aux adhérents d'**AMADOM** si les évènements les concernant uniquement ou aux adhérents d'**AMADOM** et du **CIMAP** pour les adhérents des deux plateformes.
- **AMADOM** peut organiser des évènements locaux ou des actions locales permanentes ou ponctuelles à titre gracieux ou onéreux en fonction de l'équilibre financier des événements ou des actions proposés. Alors une participation financière sera demandée aux structures impliquées.
- **AMADOM** organise régulièrement des réunions d'information collective pour les demandeurs d'emploi ou les personnes souhaitant s'informer et se documenter sur le secteur des services à la personne.
- Les structures de services à la personne adhérentes à **AMADOM** peuvent-être sollicitées pour co-animer ces réunions d'information et faire partager leur expérience professionnelle.